



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 48974

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la question des créations d'emplois liées au fonctionnement du réseau autoroutier. Il souligne, d'une part, l'actualité de cette question alors que l'an passé le montant consacré aux autoroutes concernées a été porté à 20 milliards de francs, ce qui constitue un record historique qui devrait être dépassé dès la présente année ou il devrait s'élever à 21,9 milliards de francs. D'autre part, il rappelle l'enjeu que comporte cette question puisque les sociétés d'autoroutes emploient directement environ 13 000 personnes, et qu'indirectement 12 000 personnes sont liées à l'activité autoroutière (aires de service, dépannages, restaurants). C'est pourquoi il se félicite de la mise en place par le ministère d'un comité de suivi pour l'emploi dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Il semble, en effet, qu'une orientation soit désormais retenue selon laquelle, afin de préserver les postes de péages sur les autoroutes, tout en confortant la position d'avant-garde de la France en matière de télépéage et de télématique routière, il a été demandé que 70 % des voies de péages des autoroutes, y compris les nouvelles voies, soient traitées manuellement. Cette mesure lui paraît extrêmement positive en ce qu'elle manifeste la volonté des pouvoirs publics, au travers des grands équipements structurant l'aménagement du territoire, de contribuer à la défense de l'emploi. Compte tenu de l'intérêt que comporte à ses yeux, cette mesure, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles dispositions la relaieront précisément auprès des sociétés concessionnaires d'exploitation autoroutières, permettant de s'assurer de sa mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48974

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1028